

# Chefs d'entreprises

## Vous rencontrez des difficultés?

*Un réseau d'acteurs et de dispositifs pour vous accompagner en région Pays de la Loire*

**Accompagnement**  
Diagnostic Redonner des perspectives  
Conseil Orientation Analyse  
**Entreprises en difficulté**  
Mutations économiques Innover  
**Délai** Préfinancement Informer  
Appui Analyse des problèmes financiers  
Leviers économiques Développement  
**Confidentialité** Formation collective  
**Actions** Leviers RH Conciliation  
Plan de sauvegarde Observations  
**Mutations technologiques** Conseil individuel  
Développer une vision globale de l'entreprise  
Améliorer la performance Négociation

Retrouvez  
**vos interlocuteurs privilégiés**  
sur  
[www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr)





## ***Vous avez des problèmes de trésorerie, de règlement de vos impôts et taxes...?***

### ■ Diagnostics financiers

Pour objectiver la situation financière d'une entreprise et faciliter l'élaboration de solutions avec des partenaires bancaires ou obtenir des moratoires sur des dettes publiques, la région ou l'Etat peuvent prendre en charge la réalisation d'audits financiers.

**Contact : DDFIP (audit CODEFI)  
et Conseil Régional**

### ■ Médiation du crédit

En cas de difficultés rencontrées avec sa banque (financement, trésorerie), l'entreprise peut saisir la médiation du crédit qui vise à renouer le dialogue avec les banques et proposer un accord afin de lever les difficultés. L'entreprise dépose un dossier de médiation en ligne. Un médiateur répond rapidement à la demande pour proposer un service gratuit et confidentiel.

**Contact : Banque de France**

### ■ Pays de la Loire Redéploiement

Le Conseil Régional propose un ensemble de prêts « sur mesure » dont certains sur sept ans assorti d'un différé de remboursement de trois ans, mobilisables pour des dossiers stratégiques le plus souvent en complémentarité des acteurs bancaires. Ces prêts s'adressent à un large panel d'activités : industrie, BTP, services, ....

**Contact : Conseil régional**

### ■ Fonds régional de garantie

La garantie permet aux PME de faciliter l'obtention d'un prêt auprès d'un établissement bancaire pour renforcer sa trésorerie. Le Conseil régional et Bpifrance garantissent jusqu'à 70% du montant du prêt, sur un montant maximal d'encours de crédit de 1 500 000 €.

**Contact : Bpifrance et Conseil régional**

### ■ Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF)

Toute entreprise qui rencontre des difficultés conjoncturelles de trésorerie, peut saisir la CCSF pour demander un étalement de ses dettes fiscales, sociales et douanières. Ce guichet unique examine en toute confidentialité l'octroi d'un plan permettant la suspension des poursuites, la radiation des privilèges inscrits et l'accès aux marchés publics.

**Contact : Direction départementale des  
Finances Publiques (DDFIP)**

### ■ Cotisations fiscales et sociales

Les services fiscaux et les organismes sociaux (URSSAF, RSI et MSA) proposent d'accompagner et de suivre les entreprises qui ont des difficultés pour payer leurs cotisations. Un recouvrement adapté à la situation peut être proposé, par un délai accordé ou un recalcul.

**Contact : Organisme dont dépend l'entreprise**

### ■ Droits douaniers et taxes indirectes

Pour les droits et taxes perçus par les Douanes, un étalement peut être obtenu.

**Contact : Direction régionale des Douanes**



*Votre chiffre d'affaires est en baisse, vous devez faire face à une perte de marchés, à un conflit avec des clients ou des fournisseurs...*

## ■ Diagnostic technico-économique

Pour les PME et ETI connaissant des difficultés prévisibles ou avérées, la DIRECCTE peut lancer un diagnostic technico-économique pour étudier les causes des difficultés et obtenir des préconisations d'actions ou d'évolution de la stratégie de l'entreprise. La prestation, réalisée pour le compte de l'Etat, dure entre 5 et 10 jours.

**Contact : Commissaire au redressement productif**

## ■ Pays de la Loire Conseil

Le Conseil Régional facilite la mise à disposition de conseils extérieurs pour accompagner les dirigeants de TPE PME dans leurs réflexions stratégiques (positionnement produit/marché, structuration interne, intelligence économique, études de faisabilité économique, le design, ...) et en préparation de leurs démarches de levée de fonds, de développement à l'international, d'appropriation des usages numériques ou le développement robotique des process industriels.

**Contact : Conseil Régional**

## ■ Médiation des entreprises

Une entreprise recourt à ce médiateur pour régler à l'amiable un litige avec une autre entreprise ou un donneur d'ordre public. La médiation contribue à résoudre les difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec les clients et les fournisseurs privés ou publics. Elle est gratuite et menée avec une stricte obligation de confidentialité.

**Contact : DIRECCTE - Médiateurs des entreprises**



## ■ Dinamic Booster

Les entreprises fragilisées font appel à ce dispositif (payant mais partiellement pris en charge par les pouvoirs publics) pour répondre rapidement à leur préoccupation de consolidation de leur situation financière. L'accompagnement, individuel et collectif combine des journées de conseil, de formation des salariés et de mise en réseau.

**Contact : Chambre de commerce et de l'industrie**

## ■ Cycle d'Appui à la Performance des Entreprises Artisanales (CAPEA)

Cette démarche modulaire apporte au dirigeant de TPE les compétences nécessaires pour l'aider à développer une vision globale de l'entreprise. Ces modules payants allient conseil individuel sur 10 demi-journées et formation collective sur 6 jours sur une durée totale de 12 mois.

**Contact : Chambre de métiers et de l'artisanat régionale**



**Vos difficultés sont susceptibles d'avoir un impact sur vos salariés ou d'entraîner des licenciements ? Vous souhaitez profiter de ce contexte pour mettre en place un plan de formation ?**

## ■ Diagnostic RH

L'entreprise peut bénéficier d'un diagnostic RH de 3 à 10 jours pour anticiper les effets sur l'emploi des mutations économiques. Ce diagnostic vise à établir la situation de l'entreprise dans toutes ses composantes et à proposer des solutions concrètes en matière d'organisation interne et de gestion des ressources humaines.

**Contact : DIRECCTE - Unités Départementales**

## ■ Activité partielle

Pour pallier à une baisse d'activité temporaire, le dispositif permet de maintenir les salariés dans l'emploi et de prévenir les licenciements économiques. L'entreprise, aidée financièrement, conserve ainsi ses compétences qu'elle peut renforcer par des actions de formation.

**Contact : DIRECCTE - Unités Départementales**

## ■ Fonds National pour l'Emploi FNE-Formation

Destinée prioritairement aux PME confrontés à des mutations technologiques et/ou économiques, la convention FNE-Formation a pour objectif de favoriser la formation des salariés. Le FNE-Formation finance, en complément de l'OPCA, les actions de formation qui favorisent le maintien de l'emploi.

**Contact : DIRECCTE - Unités Départementales**

**Face aux difficultés, ne restez plus seul.**

**Des professionnels vous proposent une écoute et des solutions en toute confidentialité.**

**Contact: Ecoute Entrepreneur 44**



## **Les procédures amiables** Mandat ad hoc - Conciliation

En cas de période difficile, sans cessation de paiement ou de moins de 45 jours, le Tribunal de Commerce peut être saisi. Le Président désigne soit un mandataire ad hoc, soit un conciliateur. Le premier va accompagner l'entreprise sur une durée définie dans le cadre d'une mesure de prévention discrète

avec obligation de confidentialité pour négocier avec les créanciers. Le deuxième, pour une période de 5 mois maximum, va favoriser un accord amiable avec les créanciers pour reporter ou échelonner les dettes. Il peut également engager une procédure de recherche de repreneur.

## **Les procédures collectives**

Procédure de sauvegarde

Redressement judiciaire - Liquidation judiciaire

Lorsque l'entreprise ne peut plus faire face à son passif, la procédure de sauvegarde peut la protéger temporairement de ses créanciers pour lui permettre de se réorganiser et de renégocier ses dettes. En cas de cessation de paiement des

dettes courantes, les procédures de redressement ou de liquidation judiciaires sont déclenchées. Après une période d'observation, le tribunal valide un plan de sauvegarde ou de redressement, dans le but de poursuivre l'activité, ou un plan de cession.



**Contact : Tribunal de commerce - Cellule de prévention**

***Vous rencontrez ou prévoyez des difficultés (baisse du chiffre d'affaires, perte de commandes, problème de trésorerie ou de financement, licenciements, etc.) ? Des interlocuteurs sont à votre disposition pour vous aider à préserver votre activité et vos emplois.***

## ■ Commissaire au redressement productif

Sa mission est d'intervenir le plus en amont possible afin d'identifier les entreprises et de les accompagner dans la construction de solutions globales et pérennes d'un point de vue économique, social et financier. Il travaille pour cela en relation étroite avec l'ensemble des acteurs publics concernés.

**Contact : Commissaire au redressement productif**



## ■ Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP)

Dès les premiers signaux de difficultés financières, le CIP réunit un collège d'experts (avocat, ancien juge du Tribunal de Commerce et un expert-comptable ou un commissaire aux comptes) pour informer sur les solutions possibles. La cellule de prévention du Tribunal de Commerce permet également d'obtenir un entretien afin d'identifier en toute confidentialité les difficultés et de bénéficier de conseils.

**Contact : CIP dans les départements 44, 53 et 49, cellule de prévention du tribunal de commerce**

*Des interlocuteurs spécifiques à votre secteur d'activité.*

## ■ Votre organisation patronale

Leur mission est de défendre les intérêts de leurs membres. L'adhésion permet d'intégrer un réseau pour partager les expériences et de bénéficier de services de conseil et d'information.

**Contact : Organisation patronale à laquelle l'entreprise adhère (MEDEF, CPME, UPA...)**

## ■ Votre chambre consulaire

Les chambres de commerce et d'industrie, de métiers et d'artisanat ou d'agriculture vous accueillent pour analyser, conseiller, orienter vers les partenaires.

**Contact : Chambre consulaire départementale ou régionale**

## ■ Votre expert-comptable et l'ordre des avocats

Ces professionnels vous conseillent et vous accompagnent en cas de difficultés. L'ordre des avocats vous propose une première consultation gratuite.

**Contact : Ordre régional des experts-comptables, Ordre des avocats**

## ■ Votre fédération professionnelle

Leur mission est de défendre et d'aider les entreprises exerçant un même métier ou appartenant à un même secteur d'activité. Elles constituent également un lieu d'échanges et de rencontres entre professionnels. L'adhésion permet un soutien efficace en cas de difficultés. Exemple : Le dispositif Casques Bleus proposé par la Fédération Française du Bâtiment.

**Contact : Fédération de la branche à laquelle l'entreprise adhère (FFB, CAPEB, FNTR, UIMM...)**

## ■ Pour les structures de l'économie sociale et solidaire

Le Dispositif d'Aide aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire en Difficulté (DASESS) mis en place par le FONDES propose un accompagnement rapide par un consultant et éventuellement un prêt de trésorerie à court terme. La plateforme en ligne ESSOR permet également un premier autodiagnostic.

**Contact : Chambre régionale de l'ESS (CRESS) et Fond de développement solidaire (FONDES)**

# Contacts

Retrouvez l'ensemble des coordonnées de tous vos partenaires sur le site [www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Acteurs-et-dispositifs-pour-accompagner-les-chefs-d-entreprise-en-difficulte](http://www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Acteurs-et-dispositifs-pour-accompagner-les-chefs-d-entreprise-en-difficulte)

The screenshot shows the Direccte Pays de Loire website. The main article is titled "Acteurs et dispositifs pour accompagner les chefs d'entreprise en difficulté". The article text includes: "L'Etat et une vingtaine d'acteurs publics et privés se mobilisent pour la prévention et l'accompagnement des entreprises en difficulté en Pays de la Loire. Ils ont signé une charte dont l'objectif est de renforcer le réseau des acteurs qui sont au service des entreprises en difficulté pour les aider à trouver des solutions et à rebondir." It lists three actions: 1. instaurer un réseau d'interlocuteurs privilégiés, 2. améliorer la connaissance des dispositifs d'accompagnement, and 3. mieux communiquer vers les chefs d'entreprise. A sidebar on the left contains a menu with categories like "La nouvelle France industrielle", "Nos services, vos interlocuteurs", and "Entreprises en difficulté".

Retrouvez l'ensemble des aides sur le site <http://entreprisespaysdelaloire.fr/>

The screenshot shows the "Entreprises EN PAYS DE LA LOIRE" portal. The header includes the logo and "PORTAL RÉGIONAL AIDES ET FINANCEMENTS". Below the header are four main navigation buttons: "LES PROJETS DE FINANCEMENT", "LES RÉSEAUX", "LES FINANCEURS EN PAYS DE LA LOIRE", and "UN BESOIN ? UNE RÉPONSE". A search bar is located below these buttons. The main content area is titled "Sélectionnez un parcours ci-dessous et laissez-vous guider pour découvrir les dispositifs de financement pour votre entreprise". It features a grid of nine icons representing different business needs: Création, Reprise Transmission, Innovation, International, Ressources Humaines, Développement, Fonds propres, Difficultés financières, and Développement Durable TRIA. At the bottom, there are logos for "CCI PAYS DE LA LOIRE" and "Région PAYS DE LA LOIRE", along with a section "avec le soutien de:" listing various partner organizations.